

CCAS Club ados l'ETERLOU 12-17 ans

Rue Porte Reveline

05230 CHORGES

clubadoeterlou@gmail.com

<http://leterlou-chorges.fr>

06.49.89.38.79



Projet pédagogique

Projet pédagogique

Club ados 12-17 ans

SOMMAIRE

<u>I/ L'organisateur</u>	page 3
<u>II/ Le Club Ado l'ETERLOU 12-17 ans : les moyens</u>	
1) les moyens humains	
2) les moyens matériels p 4	
3) les moyens financiers	
<u>III/ Les objectifs éducatifs de l'Accueil Collectifs pour Mineurs L'Eterlou 3-17 ans</u>	page 5
➤ Sécurité physique et morale	
➤ Répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant	
➤ L'apprentissage de la vie en collectivité	
➤ Connaissance de son territoire	
➤ La citoyenneté	
➤ La prise en charge globale du temps de l'enfant	
<u>IV/ Le projet éducatif de territoire</u>	page 6
<u>V/ Les objectifs pédagogiques du Club adolescents 12-17 ans</u>	page 7
<u>VI/ L'Accueil Collectif pour Mineurs l'ETERLOU : le fonctionnement</u>	page 10
<u>VII/ Le relationnel</u>	page 15
<u>VIII/ Ouverture vers l'avenir</u>	page 16

I/ L'organisateur

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, l'association l'ETERLOU a cessé ses activités. La commune de Chorges, via le Centre Communal d'Action Sociale a souhaité pérenniser l'offre de service lié aux différentes structures ETERLOU. C'est ainsi que depuis le 1^{er} Janvier 2016, le CCAS de Chorges est l'organisateur de l'activité liée à l'enfance et la jeunesse. Soit, le multi-accueil, le centre de loisirs 3-11 ans et le Club ados 12-17 ans. Une déclaration multi-site pour l'accueil 3-17 ans a été mise en place depuis l'été 2015.

Le CCAS géré par un conseil d'administration et présidé par Monsieur le Maire, Christian Durand. La vice-présidente, Mme Béatrice Zapatéria a été déléguée pour suivre les structures ETERLOU.

Le structure ACM 12-17ans est agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

II/ Le Club Adolescents l'ETERLOU 12-17ans : les moyens

1) les moyens humains

Le personnel possède au minimum les diplômes requis pour l'accueil et l'animation de la tranche d'âge accueillie. Tous les postes ne sont pas à temps-pleins mais le CCAS a pérennisé au maximum les emplois du personnel (stagiarisations des animateurs et contrats de droits communs pour les responsables). Les animateurs ont à présent des contrats équivalents à des 35H/semaine, puisqu'ils travaillent au service de cantine, au T.A.P et à l'ETERLOU.

Nous accueillons chaque année des stagiaires B.A.F.A, répartis sur les différentes périodes de vacances mais aussi des stagiaires B.P.J.E.P.S. tout au long de l'année.

Le personnel de l'accueil collectif pour mineurs est le suivant :

- **Une responsable ACM 3-17 ans et coordinatrice PEDT. (CDI, 35h00) :**
MARMOUNIER ANAIS – BPJEPS Loisirs Tous Publics.

Responsable des enfants, de l'encadrement, de l'équipe. Dirige l'équipe d'animation en assurant la formation pédagogique.

Applique le projet éducatif, élabore le projet pédagogique avec l'équipe, en est le garant.

Responsable du suivi des stagiaires BPJEPS et BAFA.

Prévoit les budgets et la facturation.

Gère les ressources humaines, les inscriptions, le travail administratif propre à l'accueil collectif pour mineurs 3-17 ans. Fait le lien avec les partenaires, relate son travail à la vice-présidente du CCAS. Fait le lien avec les élus en charges des affaires scolaires pour la mise en place du PEDT et les TAP.

Assure l'animation avec l'animateur référent du 12-17 ans.

- **Une adjointe de direction (CDI, 35h00) :**
PUGET MATHILDE - Fin de formation BAFD

-Fait le lien avec la responsable de diverses informations concernant les familles, les enfants. Relate le travail des animateurs. Assure la gestion des mercredis et vacances scolaire avec la responsable. Assure la sécurité physique et morale des enfants, le relationnel avec les familles. Elle palie en l'absence de la directrice à la gestion des ressources humaines et du fonctionnement de l'A.C.M.

- **1 animateur 12 – 17 ans – BAFA -**

- Réalise les projets d'animations en commun avec la responsable, par cycles en fonction des objectifs pédagogiques, des attentes des jeunes, de leurs compétences. Assure la sécurité physique et morale des jeunes, le relationnel avec les familles. Anime les activités selon ce qui est établi en réunions de travail hebdomadaires. Assure le périscolaire du matin sur l'ACM 3-11ans.

2) les moyens matériels

➤ Les locaux du Club Ado.

Le Club adolescents est installé au cœur du village de Chorges lui permettant ainsi un accès facile et sécurisé des adhérents.

Adresse : Rue porte Réveline Téléphone : 09-51-15-68-36

Téléphone portable : 06 49 89 38 79

Mail : clubadoeterlou@gmail.com

Le local est composé d'une salle d'accueil composé de tables d'activité et de chaises ainsi que d'un tableau d'écologiste. Un bureau de direction, d'une salle de repos avec écran multimédia, du matériel informatique, des fauteuils, une table basse, et nombreux jeux de sociétés. La cuisine pédagogique est composée d'un évier, four micro ondes et meuble de rangement. D'un sanitaire avec lave mains. Le Club ados possède une réserve de matériels comprenant du matériel sportif, du matériel de logistique pour les camps et du matériel pédagogique.

Depuis Janvier 2013, l'ACM a pu bénéficier de subventions de la CAF et du FEADER, pour l'aménagement des locaux. Le centre de loisirs est désormais équipé de mobilier de rangement et de jeux en bois, spécialement conçus pour la collectivité.

L'agrément DDCSPP pour ce local est de 24 enfants.

3) les moyens financiers

Le CCAS Club ados Eterlou est financé par le biais du Contrat Enfance- Jeunesse réparti de la façon suivante:

- Subventions de prestations de services provenant de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) des Hautes Alpes et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Subventions de fonctionnement attribué par la Mairie de Chorges.
- Participation familiale soit : les prestations parentales (factures établies en fonction des périodes de présence des enfants et du quotient familial).

III/ Les objectifs éducatifs de l'Accueil Collectif pour Mineurs L'Eterlou 3-17 ans

Le Club ados Eterlou se donne comme objectif premier d'offrir un accueil de qualité avec des professionnels qualifiés. Il a pour vocation de contribuer à l'épanouissement de l'enfant, de l'aider à comprendre le monde qui l'entoure et de le préparer à son avenir par des actions éducatives complémentaires de celles des parents et de l'école. Pour cela : salariés, projet pédagogique, projet d'activités et fonctionnement quotidien se doivent de respecter divers objectifs invariants:

✓ **La Sécurité physique et morale**

Il est vital pour l'équipe d'encadrement de veiller à la sécurité physique de chaque enfant et ce à tout moment de la journée. Tant au niveau de la prévention d'accident que de la prévention de la faim, du froid, du chaud, de l'hygiène, du bien-être même de l'enfant. De plus à chaque tranche d'âges correspondent des besoins précis sur le plan physiologique, il est nécessaire de les connaître et de les respecter.

Pour qu'une interaction se crée entre les enfants, parents et professionnels, il faut que ces derniers se sentent en confiance et respectés par l'ensemble de l'équipe professionnelle, par les autres enfants et les autres parents. Il appartient donc à chaque animateur de veiller à ce respect de soi et d'autrui. Il est demandé aux équipes de travailler en équipe et d'adopter au quotidien, au travers du travail d'équipe, les valeurs transmises aux enfants.

✓ **Répondre aux besoins psychologiques et physiologiques des mineurs accueillis, ainsi qu'à leurs attentes**

Chaque enfant a des besoins spécifiques en rapport avec son âge, son physique, son milieu familial, sa culture, son affectif et il appartient aux équipes d'animation de les respecter, de les valoriser et de tout faire pour que l'enfant se sente le mieux. Les enfants doivent être acteurs de leur journée d'activité et de leur projet. L'accueil d'enfant en situation de handicap est possible dans le cadre d'un PAI, dans la mesure où la collectivité est capable d'accueillir l'enfant, et que cette dernière puisse lui apporter un bien-être réel.

C'est une volonté de l'équipe de direction de l'ACM 3-17ans, d'avoir un projet pédagogique propre à chaque structure.

✓ **L'apprentissage de la vie en collectivité dans le respect des différences en complémentarité avec les différents acteurs éducatifs.**

Les enfants et adolescents sont les adultes de demain. Il appartient aux parents de les construire socialement et culturellement, à l'école de leur donner tous les outils, et à nos structures de les sociabiliser au vu de grandir avec l'autre en s'intégrant dans le monde de demain. Les équipes ne doivent suppléer les parents, mais au travers de leurs projets d'animations, leur apporter en complémentarité avec les différents acteurs éducatifs, les notions d'entraide, d'autonomie, de cohésion de groupe, de respecter l'autre, nécessaires à la vie en collectivité et dans leurs vies futures. Le respect des autres, et le respect des différences doit être développé pour mieux appréhender le vivre ensemble.

✓ **Connaissance de son territoire et ouverture vers l'extérieur**

La connaissance du territoire doit être, à travers des projets pédagogiques et d'animations mis en avant, à l'échelle des structures, du village, du département mais aussi au-delà des frontières de leur région.

Cette connaissance du territoire peut être interprétée de différentes façons : en fonction des lieux, de l'histoire, des richesses naturelles ou culturelles, des personnes, des professions, des sports. Dans ce but d'ouverture, les structures se réservent le droit d'organiser en corrélation avec le projet pédagogique des excursions, des visites, des voyages, des mini camps, des séjours, des nuits en refuges pour les projets liés à la connaissance du milieu montagnard et la découverte de son environnement.

✓ **La citoyenneté :**

« La citoyenneté est le fait pour un individu, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu officiellement comme citoyen, c'est-à-dire membre d'une ville ayant le statut de cité, ou plus généralement d'un État. »

Les projets pédagogiques et d'animations doivent apporter la notion de citoyenneté au public, en les impliquant dans la vie de leurs structures, de leurs villages. L'émergence de projets réalisés par les enfants peut leur permettre d'être acteur de leurs lieux d'accueils et de vies. Le respect des autres, et le respect des différences doit être développé pour mieux appréhender le vivre ensemble.

✓ **La prise en charge globale des temps de l'enfant et le projet « passerelle »**

Dans le but de s'ouvrir vers de nouveaux horizons et par la reprise de l'ensemble des activités de l'ETERLOU par le CCAS, l'engagement de la commune dans le PEDT et les TAP et au travers du personnel travaillant sur les différents temps de l'enfant, un travail d'harmonisation entre les différents temps éducatifs de l'enfant et l'harmonisation des services liés à l'enfance et la jeunesse pour les familles devient une priorité.

Une transition entre les structures doit évoluer, afin d'apporter au public entrant en 6^{ème}, un nouveau lieu d'accueil (l'accueil 12-17ans). Cette transition doit être faite en douceur, avec immersion pendant l'année de projets communs entre les structures. Une réflexion sur l'accueil de jeunes doit être menée et aboutie pour l'avenir.

IV/ Le Projet Educatif De Territoire

1) LA POLITIQUE DU TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DE LA COMMUNE.

Les enjeux de la politique communale en faveur de la jeunesse et de l'enfance sont :

- **d'apporter une offre de service diversifiée et adaptée aux différentes tranches d'âge ;**
- **de faciliter l'accès aux services de garde et de loisirs notamment par une politique tarifaire équitable permettant l'accès au plus grand nombre et le soutien aux associations intervenant dans ce domaine (Eterlou, Amicale laïque, associations sportives et culturelles...) ;**
- **d'apporter une information coordonnée aux familles.** Il s'agit de mieux communiquer et de valoriser auprès des familles les actions menées sur le territoire en faveur de l'enfance et de la jeunesse ;
- **de permettre une prise en charge globale de la journée de l'enfant à** travers les axes prioritaires suivants :
 - **Fluidifier l'articulation entre les différents temps de l'enfant dans la journée :** centre de loisirs, école, cantine, TAP, ramassage scolaire ;
 - **Apporter une meilleure prise en compte des besoins des enfants à partir d'une concertation avec les différents partenaires concernés :** enseignants, parents, associations...
 - **Maintenir et développer des services de qualité structurés et articulés au sein des projets éducatifs et dispositifs** tels que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et le Programme Educatif Territorial (PEDT). Ces programmes sont conçus en concertation avec les différents partenaires et permettent de rassembler tous les financements de façon cohérente. L'enjeu étant de valoriser et de mutualiser les ressources, expériences et forces vives du territoire afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins et en fonction des caractéristiques locales.

4 objectifs prioritaires et complémentaires articulés autour de la vie de l'enfant :

- **Favoriser pour l'enfant de bonnes conditions d'apprentissage au sein de l'école.**
- **Assurer l'accès à une offre de service adaptée pendant les temps qui précèdent et qui suivent la classe.**
Il s'agit des services périscolaires comprenant :
 - ✓ la période d'accueil du matin avant la classe ; la pause méridienne - temps de restauration ;
 - ✓ la période d'accueil du soir immédiatement après la classe : Temps d'Activités Périscolaires (TAP), accueil de loisirs, activités culturelles et sportives.
- **Permettre aux enfants et jeunes Caturiges de bénéficier d'activités en dehors de l'école :** en soirée, le mercredi après midi, durant les vacances scolaires.
- **Favoriser une articulation et une complémentarité de ces temps de la vie de l'enfant par une approche globale et une concertation territoriale.**

V/ Les objectifs pédagogiques du Club adolescents 12-17 ans

Les différents constats sur la structure

- Un profil d'accueil se rapprochant plus du format « accueil de jeunes ».
- Un public qui fréquente la structure par affinités des groupes d'amis.
- Un public qui aime s'investir sur les projets.
- Un public très présent sur les activités dites « de consommation ».
- Des valeurs d'entraide et de cohésion très présentes.
- Des « nouveaux jeunes » ayant la crainte de fréquenter la structure.

➤ **Les objectifs pédagogiques.**

Les objectifs pédagogiques ont été travaillés en réunions de direction et validés en conseil d'administration du CCAS afin de fixer les pistes de travail pour les années à venir. Bien entendu, ces objectifs de travail répondent au respect des besoins spécifiques de chaque âge des enfants accueillis, ainsi qu'au respect de la sécurité physique et morale des enfants. La direction a décidé de travailler ce projet pédagogique sur une année scolaire complète.

Objectifs relatifs au jeune

1° Favoriser la mixité sociale : l'ouverture aux autres, la différence.

L'ouverture au monde réel est une condition indispensable à une bonne insertion de l'adolescent dans la société d'aujourd'hui. Il s'agit donc de multiplier les lieux et les moments de rencontre de l'autre. Il s'agit aussi de multiplier les occasions de sortir de son environnement, de sa commune, de son département et découvrir d'autres espaces, d'autres cultures, d'autres pratiques... Cela dans le but d'apprendre au jeune à s'adapter au mieux dans tous les milieux (géographique, social, culturel) dans lequel ils peuvent se retrouver.

Le Club ados doit être un lieu favorisant les moments de discussions, d'écoute, d'échange et d'expérience.

2 ° Favoriser et développer le besoin de connaissance, l'imagination, le sens artistique et la curiosité des jeunes.

Les activités sportives, culturelles, artistiques ou encore d'expressions, sont autant de moyens qui permettent à chaque jeune de s'épanouir et de développer son sens de l'imagination. Le Club ados se doit être un lieu de découverte, les programmes mis en place par les animateurs doivent leur permettre de découvrir différents domaines d'interventions. Ces derniers doivent leur permettre de s'épanouir dans leur rôle de préadolescent / d'adolescents. Diversifier les activités sportives, culturelles, artistiques ou encore d'expressions sont autant de moyens de dépasser la notion « d'activités de consommation » relativement présente à leurs âges.

3 ° Répondre aux besoins psychologiques et physiologiques des mineurs accueillis, ainsi qu'à leurs attentes.

Chaque jeune à la préadolescence et à l'adolescence a des besoins spécifiques en rapport avec son âge, son physique, son milieu familial, sa culture, son affectif et il appartient au Club Ados de les respecter, de les valoriser et de tout faire pour que le jeune se sente le mieux. Le local est un lieu où le jeune doit pouvoir trouver une équipe à son écoute. L'accueil d'enfant en situation de handicap est possible dans le cadre d'un PAI, dans la mesure où le Club ados est capable d'accueillir le jeune, et que la structure puisse lui apporter un bien-être réel.

Etre à l'écoute de leurs besoins d'expression, d'expérimentation, de découverte et de développement physique, le Club ado diversifie au maximum les possibilités d'activités afin de répondre au mieux aux besoins de chacun.

Nous mettons tout en œuvre afin de permettre à chaque adolescent de vivre pleinement des temps de loisirs où il pourra développer des mécanismes personnels lui permettant de s'épanouir à son rythme.

4 ° Ouverture vers le monde extérieur

La connaissance du territoire doit être, à travers des projets d'animations mis en avant, à l'échelle des structures, du village, du département mais aussi au-delà des frontières de leur région.

Cette connaissance du territoire peut être interprétée de différentes façons : en fonction des lieux, de l'histoire, des richesses naturelles ou culturelles, des personnes, des professions, des sports. Dans ce but d'ouverture, le Club adolescent se réserve le droit d'organiser en corrélation avec le projet pédagogique des excursions, des visites, des voyages, des mini camps, des séjours dans et hors le département, des nuits en refuges pour les projets liés à la connaissance du milieu

montagnard et la découverte de son environnement. Permettre au jeune de partir en séjour est un des objectifs prioritaires pour l'équipe et pour les jeunes. Des projets à l'étranger peuvent être menés avec les jeunes.

5 ° Apprendre à respecter les autres et à se respecter soi-même.

Il s'agit de permettre à l'adolescent de reconnaître, respecter, voir élaborer avec d'autres, des règles de vie communes. Règles qui permettent d'instaurer un cadre, dans lesquelles il a l'impression d'être à égalité avec tous et pouvoir se sentir en sécurité.

Dans cette perspective, l'estime de soi apparaît être valorisé et reconnue et ouvrir des perspectives de réussite.

Offrir à chacun la possibilité d'exprimer son point de vue, sa sensibilité, sa créativité, ses colères. Cela suppose aussi que chaque jeune fasse l'objet de respect et d'écoute des autres quelle que soit sa situation personnelle.

Nous mettons tout en œuvre afin de tisser un lien social en apprenant aux jeunes le respect de l'autre, la tolérance, la solidarité, la persévérance et la vie en collectivité, en utilisant des temps où chacun pourra trouver sa place.

Nous apprendrons aux jeunes à respecter l'environnement, les lieux, le matériel et les intervenants.

A ce titre, les temps de rangements, de préparation, d'attente d'activité, les temps de trajet, devront être considérés comme une animation à part entière.

Se socialiser, c'est apprendre et comprendre des règles de conduite qui permettent de s'intégrer dans la vie sociale. Nous pensons que, passer des temps de loisirs avec autrui et comprendre pourquoi on instaure des règles, prépare à la vie citoyenne.

6 ° Créer les conditions d'apprentissage de l'autonomie.

Dans les activités qu'ils pratiquent, les jeunes sont le plus souvent mis en position de consommateurs, et non d'acteurs, afin de les aider à se constituer comme personnes autonomes et responsables.

L'équipe d'animation du Club ado doit donc particulièrement s'attacher à leur apprendre à faire des choix, à décider, à persévérer, à observer. Le désir de chaque jeune est de grandir, devenir adulte dans le sens d'être autonome. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit à son rythme. A chaque étape de notre vie, nous progressons vers davantage d'autonomie.

Il faut préparer l'adulte de demain à choisir, à décider, à se prendre en charge et non à rester sous la domination ou vivre au détriment d'une personne ou du groupe qui l'entoure :

C'est pourquoi le jeune doit trouver sa place par rapport aux différents paramètres qui l'entoure.

_ Par rapport à la vie matérielle, le jeune doit connaître la valeur des choses, leurs nécessités, le choix l'utilisation à bon escient.

_ Par rapport à la santé, ils doivent apprendre à avoir une bonne hygiène alimentaire et sanitaire.

_ Par rapport au groupe, ils doivent pouvoir choisir d'être seul ou avec les autres.

_ Par rapport aux activités, ils doivent être acteurs et non consommateurs.

C'est en ayant des souvenirs communs que l'on apprend à mieux vivre ensemble.

7 ° Favoriser la participation des jeunes

Les jeunes sont encouragés à exprimer leurs envies, leurs besoins, leurs projets, au cours des rencontres des accueils après 16H30.

L'animateur accompagne les jeunes dans leur choix. Il est un soutien, il établit les règles en concertation, discute des choix. Elles permettent aux jeunes de choisir le déroulement de leurs activités, leurs journées, leurs séjours.

Lors de ces réunions les jeunes forment un unique groupe d'échange qui peut être divisé en sous groupes pour des ateliers bien précis. Il n'y a pas de barrière d'âge, tout le monde participe et a le droit de s'exprimer, et d'être écouté.

Pendant les vacances scolaires, la mise en place des « ADOS TIMES » permettent au groupe d'inscrits de réfléchir ensemble, de construire une voire deux après-midi de la semaine, en ayant toutes les notions : réglementation, transports, coûts.

8 ° Associer les parents, renforcer les liens avec les familles.

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des jeunes. Nous rencontrons les parents à différents moments : inscriptions, accueils, afin de leur présenter notre projet.

Nous développons également des rencontres régulières avec les familles sous différentes formes, réunions d'information, organisation de moments festifs, spectacles....

Objectif pédagogique : Amener l'équipe à une démarche de travail d'animateur professionnel	
Objectifs de l'année 2016-2018 (fixés par la direction en plus du rôle de l'animateur)	L'équipe sera capable : - de monter des projets d'animation des OBJS à l'évaluation selon leurs compétences - de monter des projets d'animation à plus grande échelle que celle du club ados (famille, partenariats, séjours ...) - d'assimiler les temps de formation interne (l'évaluation, les projets, la pédagogie...) - de se former et d'effectuer un travail de recherche sur la tranche d'âge, sur les attentes et motivation, sur la préparation des activités, - d'apporter de la sécurité physique et morale. - apporter une réflexion sur le projet passerelle

➤ *Les projets d'animation*

L'équipe se réunit deux fois par semaine, pour des réunions d'équipe. C'est le temps où tout le monde se retrouve, et traite de différents sujets. En début de réunion, nous évoquons tous les points concernant les horaires, les périodes de congés, les remplacements, puis tout ce qui concerne les enfants et leurs familles.

La suite de réunion est consacrée à la préparation des projets d'animations qui engendrent plannings des mercredis, des plannings des vacances. Avoir une équipe titulaire nous permet de travailler bien en amont les vacances et les mercredis afin de monter des projets concrets, construits et réfléchis et bien sûr évaluable.

Pour les mercredis, l'équipe travaille en projet d'animation (projets rédigés) par cycle entre chaque vacances scolaires (soit généralement 7 à 8 mercredis) sur des projets émanant des capacités à développer, des constats faits, des propositions des jeunes. Des outils sont mis en place par la direction et permettent aux animateurs d'être accompagnés dans leur travail. Tous les projets d'animation émanent d'un diagnostic et sont en lien direct avec les objectifs pédagogiques.

Sur les vacances, l'équipe se fixe les objectifs sur lesquels elle souhaite travailler et de là en découle des semaines à thème. Le but étant en travaillant de cette manière, de faire progresser les animateurs B.A.F.A vers une démarche de travail d'un animateur professionnel.

Les augmentations du temps de travail des employés permettent plus de réunions d'équipes ce qui permettra à la direction de mettre en place des réunions à la fois sur la préparation des plannings mais aussi sur des temps de formation aux techniques propres de l'animateur (démarche pédagogique, techniques d'animation, l'évaluation etc. ...) ; toujours dans une optique de faire progresser l'équipe d'animation et par conséquent notre travail sur le terrain. Ce type d'actions peut susciter auprès du personnel l'envie d'accéder à des formations professionnelles dans le domaine de l'animation.

VI/ Le Club ados 12-17 ans : le fonctionnement

1) le public accueilli

Les jeunes qui fréquentent le Club ado sont des adolescents de la commune pour la plupart, certains des communes voisines se joignent à nous pour des activités bien précises, ainsi que des jeunes des départements voisins, surtout lors des périodes estivales. Ils sont tous scolarisés au collège. Nous accueillons les enfants âgés de 12 à 17ans, soit dès leur entrée au collège. Un projet passerelle voit le jour, pour effectuer la transition la plus adaptée en fin d'été, pour les futurs 6ème.

Le format d'ouverture est variable, ce qui permet aux jeunes de choisir le moment où ils peuvent fréquenter la structure.

Nous disposons des types d'accueil suivants :

- Le périscolaire de 16h30 à 18h30, tous les soirs de la semaine.
- Le mercredi de 13h30 à 18h30.
- Les vacances scolaires de 13h30 à 18h30.
- Les vacances scolaires en accueil journée.
- Les séjours.

De ce fait :

Les soirs en périscolaire de 16h30 à 18h30 (les jeunes rentrent du ramassage scolaire entre 16h45 et 17h30), nous accueillons les jeunes pour le goûter, pour un accompagnement aux devoirs, un moment d'écoute et d'échange, et de la préparation aux projets.

Les mercredis et/ou vacances scolaires sont voués à la création et mise en place de différents projets, ainsi que des activités culturelles ou sportives.

Les projets jeunes d'autofinancements.

L'accueil périscolaire/mercredis est soumis à adhésion au CCAS Club ados et facturation de manière trimestrielle, les vacances scolaires étant soumis à facturation au quotient familial.

2) le fonctionnement de l'accueil extrascolaire: journée type

Cet accueil est mis en place les mercredis, les vacances scolaires de la zone B. L'amplitude horaire est de 13h30 à 18h30 ou en journée (pour les vacances). La capacité d'accueil est de 24 jeunes. Le programme des mercredis est distribué aux jeunes et aux familles par cycles de projets d'animations. Sur les mercredis comme sur les vacances, l'équipe d'animation fonctionne en projet d'animation en fonction des objectifs pédagogiques ; des projets à plus ou moins long terme sont donc effectués. Des veillées avec nuitées peuvent être aussi organisées pendant les vacances ainsi que de séjours de plusieurs nuits.

➤ Descriptif de la journée type (mercredis / vacances scolaires)

13h30 -14h00 : Accueil des jeunes, moment d'échange, présentation de l'activité.

14h00 - 17h00 : Activités ou projet d'animation de l'après-midi.

17h00 - 17h30: Mise en place du temps de goûter, moment d'échange et discussion.

17h30 - 18h30 : Mise en place d'activités de jeux, de temps d'échanges, de débats, de préparations de projets en cours.

Le départ des jeunes est effectué de manière autonome, d'après les règles établies avec la famille (départ seul ou récupéré). Pour les 12-13 ans, la mise en place de l'autonomie est progressive.

La journée type est donnée à titre indicatif, bien entendu les horaires sont modifiables en fonction de la fatigue, la motivation des jeunes, de la météo, ou des types d'activités (comme les sorties).

L'accueil peut-être modulé à la journée, si le projet d'animation le nécessite.

3) L'accueil au départ

Pour les jeunes qui partent seuls, le départ a lieu à 18h30. Pour un départ anticipé le jeune doit présenter un mot de ses parents l'autorisant à partir plutôt. Pour le jeune partant accompagné, l'équipe d'animation peut entrer en relation avec les familles. Lors de cet échange l'animateur pourra donner des informations sur le déroulement de la journée, sur l'organisation du groupe et de la vie quotidienne pour rassurer les parents.

Ce moment doit être considéré comme un temps fondamental dans les relations entre l'équipe d'animation et les familles.

Le jeune doit inscrire l'heure de départ sur la feuille de présence avant de quitter le Club ado.

4) Le matériel

Le matériel disponible pour les activités doit être tenu en état par l'équipe d'animation avec la collaboration des jeunes.

Le rangement doit être effectué après chaque animation. Les temps de rangement doivent faire partie intégrante de l'activité.

L'équipe d'animation bénéficie d'un matériel de qualité et des locaux mise à disposition par la commune pour pratiquer de nombreuses activités sportives :

- _ Jeux de raquettes : tennis, badminton, tennis de table,
- _ Sports collectives: volley-ball, basket-ball, hand-ball, football, rugby, flag...
- _ Jeux d'opposition,
- _ Expression corporelle,
- _ Initiation à l'escalade,
- _ Initiation au vélo tout terrain,
- _ Initiation à la course d'orientation,
- _ Matériel photo/ audiovisuel / informatique

5) Les activités

Les activités sont variées pour répondre aux besoins d'épanouissement, de découverte et d'expression.

Elles sont adaptées à l'âge des jeunes et répondront aux demandes qu'ils auront exprimées.

La vie s'organise de manière à ce que les jeunes puissent participer au choix de l'activité ainsi qu'aux montages des projets.

Les animations proposées ne doivent pas s'inscrire dans un catalogue d'activités dites de consommation, elles favorisent l'enrichissement des uns et des autres, en nourrissant l'imagination et le dépassement de soi même des jeunes.

Les domaines d'activités :

Favorables à une prise en compte globale des besoins de chaque jeune, les activités mises en place pourront être issues de différents domaines :

- _ Le jeu, sous différentes formes, sportif, d'équipe, de société et de construction, multimédia.
- _ La baignade, les séjours, les bivouacs.
- _ Les activités d'expression manuelle, artistique, plastique, culinaire.
- _ Les activités de découverte, cinéma, la découverte des différents milieux qui nous entourent.
- _ Les activités physiques et sportives.
- _ La lecture.
- _ Atelier d'écriture.

Notre conception des activités :

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. C'est par l'action que le jeune va se construire, apprendre à maîtriser son environnement.

A l'opposé la mise en place d'activités de type dite de consommation, répondront aux besoins des enfants.

L'activité est source de construction entre l'enfant et le milieu, l'environnement, le cadre de vie, et d'autres jeunes voir des adultes.

Le jeu exerce le même rôle que le travail chez l'adulte. Comme l'adulte se sent fort de ses réussites, le jeune grandit de ses réussites ludiques.

Notre démarche de projet collectif et participatif permet d'inscrire les activités dans une suite logique qui a pour but de donner du sens.

6) Les règles de vie

Elaborer une charte de vie constitue une partie réglementaire et permet d'élaborer un lien en rapport avec l'apprentissage des lois. Chaque tranche d'âge participera à l'élaboration des règles de vie.

Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles seront expliquées aux nouveaux adhérents. Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer.

Lors des activités et de l'accueil libre, l'utilisation des portables est interdite, afin de créer des liens entre les jeunes et positionner le groupe sur une égalité sociale.

7) La sanction

Pour les animateurs et les responsables la sanction permet d'établir un cadre de vie et instaurer une confiance mutuelle. Elle doit avoir une finalité éducative afin que la sanction soit structurante. Elle est toujours abordée en début d'activité ou de camp.

Ainsi, la sanction doit toujours :

- _ être pensée à l'avance et être à l'esprit de tous.
- _ Si elle n'est pas respectée, les conséquences sont annoncées.
- _ être individuelle ou collective si le comportement des jeunes le nécessite.
- _ être basée sur des faits, des observations réelles et surtout pas sur des suppositions ou encore des jugements personnels,
- _ En cas de sanction, nous devons chercher par des phases le dialogue lorsque cela est possible à comprendre pourquoi le jeune a enfreint les règles.

Il faut garder à l'esprit qu'aux yeux des jeunes, seule une sanction justifiée est légitime. Par conséquent, seul le discours argumenté sur les causes de la sanction permet de la rendre utile et acceptable. Cette attitude vise à les responsabiliser.

8) Les transports

Le temps de transport doit être considéré comme un temps faisant déjà partie de l'activité ou de l'animation. Pour les transports en car, nous faisons appel à des prestataires locaux. Certains déplacements peuvent également s'effectuer avec des minis bus en location. Lors du transport, les adultes comme les jeunes sont assis, et ceinturés.

Le chauffeur doit être associé à l'équipe et le responsable de la journée prendra le temps d'échanger avec ce dernier à son arrivée mais également au retour.

L'équipe d'animation doit être répartie équitablement dans tout le car avec une disposition judicieuse près des issues de secours.

Ces moments de transport favorisent les échanges entre les jeunes et l'équipe d'animation. Il permet d'évaluer en amont et en aval les impressions des jeunes sur les journées écoulées.

Il conviendra d'être particulièrement attentif lors des descentes ou les dispersions inattendues. Tout chahut est proscrit lors des trajets. Un animateur doit toujours descendre le premier et monter le dernier. A la descente du car, vérifier que les jeunes n'ont rien oublié. Cette action peut être réalisée par un jeune tenu comme responsable.

La trousse à pharmacie se trouvera toujours dans le car et non dans les soutes.

Pour les transports en train un espace est réservé en amont par le responsable au pré de la SNCF.

9) L'animateur

A pour fonctions principales :

- _ L'animation des différents moments de la journée.
- _ L'accueil des jeunes et des familles.
- _ La préparation des activités, leur mise en place et le rangement.
- _ La vérification du bon état de fonctionnement du matériel utile à l'animation. En cas de dégradations constatées faire remonter l'information au directeur.
- _ est garant de la sécurité physique et morale des jeunes
- _ est garant du respect des lieux, du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.
- _ S'engage à suivre le projet pédagogique.
- _ S'engage à mettre en œuvre les projets d'activités définies en réunion.
- _ préparent et organise des animations adaptées aux différents groupes d'âges
- _ Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

L'animateur et la motivation :

Un animateur qui s'investit fera passer bien plus facilement sa pédagogie auprès des jeunes. L'animateur donnera des encouragements et des remarques positives.

L'animateur et la sécurité :

L'animateur est garant de la sécurité physique et affective de l'ado. Il pourra prendre plaisir et s'épanouir dans les activités proposées s'il se sent en sécurité. L'animateur veillera à faire respecter les règles de vie et de sécurité.

L'animateur et le directeur :

L'animateur adhère au projet pédagogique et s'engage à adopter, une action cohérente par rapport aux objectifs. L'animateur doit savoir se remettre en cause et ne pas hésiter à interroger son directeur pour demander conseil.

L'animateur et l'ado:

L'animateur doit s'adapter aux différents besoins des jeunes. Il doit avoir un minimum de connaissances sur le public cible, mais aussi et surtout être présent, disponible et à l'écoute. Il doit être prêt à répondre aux différentes sollicitations, à communiquer, à aider, à accompagner, mais sans jamais prendre parti. L'animateur définira clairement son statut et sa place par rapport aux jeunes. Il mettra une certaine distance entre les jeunes et lui, car il est le garant de leur sécurité et des règles régissant le groupe.

L'animateur et les activités :

Proposer une activité, c'est répondre à des attentes et des besoins. Elles doivent répondre à des questions simples :

_ l'activité est elle cohérente par rapport au thème proposé ou au projet pédagogique ?

_ Quel est le but de l'activité ?

_ Quel est le message véhiculé au travers de la pratique ?

_ Dispose t'on des moyens nécessaires pour la mettre en œuvre ?

_ Peut on l'organiser tout en respectant la législation ? C'est pourquoi, certaines activités nécessitent leur préparation, en collaboration avec des brevets d'état.

L'animateur doit être capable d'animer des activités variées et adaptées aux besoins et à l'âge des jeunes.

Le téléphone portable :

Les téléphones personnels doivent être éteints (sauf pour les sorties extérieures, si l'animateur l'autorise) ils seront le plus souvent récupérés et stocké sous clé dans l'armoire du bureau du directeur durant toute la durée des animations et des camps. Leurs utilisations sera fait avec parcimonie. Lors des séjours le directeur informera les parents par SMS du bon déroulement, ou des problèmes rencontrés.

La cigarette et autres produits :

L'usage du tabac est interdit aux seins de l'espace ado.

L'animateur ne fumera pas devant ou à côté des jeunes. Il n'absorbera pas d'alcool ou toute autre substance pouvant provoquer une modification de son état naturel pendant son temps de travail.

10) Les camps et séjours

Nous proposons des camps d'été pour l'ensemble des jeunes du Club ado.

_ Pour les groupes d'âges 12/14 ans et 15/17ans les thématiques sont en lien avec le territoire Haut Alpin et s'appuie sur des sports d'eau vive, d'escalades voir des camps itinérants. La durée de ces camps est variable.

Les séjours permettent :

La découverte et la pratique d'activités ludiques et sportives en lien avec la nature.

Favoriser au maximum l'autonomie des jeunes sur toutes les tâches quotidiennes et des activités.

Aller à la découverte d'autres personnes.

Avant chaque départ en camp une réunion d'information sera organisée avec les familles.

Pour l'ensemble des camps, une liste des affaires (trousseau) à prendre sera remise à chaque participant, lors de l'inscription.

Les objectifs en séjour :

Les camps fonctionnent dans le cadre du projet pédagogique. Ils permettent de travailler sur des objectifs plus particuliers en fonction des groupes d'âges.

_ Développer l'autonomie.

_ La gestion de chaque jeune et de son hygiène (douche, vêtements, linge sale etc...). Les animateurs veilleront particulièrement à les aider dans ses tâches.

_ La gestion des affaires (demander aux familles de marquer le nom de leurs enfants sur les vêtements) et du rangement des lieux de vie et de sommeil.

_ L'approche de l'indépendance, et de l'autonomie. Les jeunes passeront quelques jours en dehors de leur cercle familial. L'animateur doit les accompagner dans leur autonomie.

Les temps importants :

_ Un planning journalier est mis en place. Il est établi et consultable par les jeunes durant le camp.

_ Les temps calmes. En début de journée en court de journée après les activités. Le soir avant le repas au moment des douches. Ce temps permet de favoriser les contacts avec les jeunes qui en éprouvent le besoin.

_ La veillée : Les veillées seront préparées avant le départ en camp.

_ Le coucher : le coucher se fera à heure raisonnable afin de respecter le plus possible le cycle de sommeil des jeunes.

Les interdits :

_ Le montant de l'argent de poche est fixé de manière partagée en amont.

_ Les objets de valeurs.

_ Le téléphone portable (autorisé à des heures définies).

_ Les consoles de jeu.

15_17 ans :

Développer la vie de groupe. La vie de groupe passe par la participation à la vie collective du séjour mais elle ne doit pas s'y limiter. Elle permet aux jeunes :

_ De s'exprimer sur leur vécu au sein du groupe, sur différents sujets.

_ De faire connaissance lors de loisirs qui favoriseront la mixité sociale.

_ De ne pas appréhender la prise de parole devant un groupe.

La gestion quotidienne:

_ La gestion des tâches quotidiennes se fera grâce à la mise en place de d'équipes. Chaque jeune fera partie d'une équipe. Chaque équipe sera responsable de tâches précises définie en concertation avec les jeunes. (Rangement, préparation de repas, vaisselle, nettoyage, etc.).

_ Gestion des tentes en autonomie. Vérifié par un animateur quotidiennement.

_ Des temps libre seront mis en place avant les repas et durant le temps des douches.

_ Séparation des garçons et des filles notamment au moment des douches qui 'effectueront à tour de rôle.

_ Veillée : Les veillées seront préparées avant le départ en camp.

_ Le coucher : le coucher sera raisonnable afin de respecter le plus possible le cycle de sommeil.

Les interdits :

Les interdits sont discutés et acceptés avec les jeunes. Le dialogue et la négociation sera favorisé plutôt que l'interdit. Le cadre des sanctions sera posé.

11) L'évaluation

L'évaluation permet de mieux comprendre les difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite et de capitaliser les acquis de l'expérience. Elle s'appuie sur le travail fourni par l'équipe pédagogique d'après des critères d'évaluation (réunis sous forme de grille) réalisés par la responsable. Ces critères, connus par tous, porteront sur le savoir être, le savoir-faire, les connaissances acquises. Les grilles d'évaluations se déclineront de différentes manières selon ce qui est évalué :

- le projet d'animation des animateurs : évaluation des connaissances acquises par les enfants, du travail de l'animateur. Réalisée principalement par l'animateur du projet.
- L'évaluation des vacances scolaires en équipe.
- L'évaluation des animateurs saisonniers embauchés pour la période estivale (à mi-séjour et à la fin) par la responsable.
- Entretien individuel d'évaluation des animateurs titulaires par le conseil d'administration, et la responsable.

L'évaluation portera également sur le projet pédagogique. Cette dernière sera réalisée, en cours et en fin d'année.

L'évaluation du projet pédagogique vise à apprécier :

- *La pertinence du travail* effectué pendant l'année : les objectifs sont-ils adaptés, au public, au contexte, aux moyens ?
- *L'efficacité du travail* : les objectifs de l'année ont-ils été atteints ? Quelles sont les facilités, les difficultés rencontrées ? Les solutions prises furent-elles appropriées ? Si le travail fourni n'a pas eu l'effet souhaité, à quoi cela est dû ?
- *Efficience* : le projet est-il à la hauteur des moyens engagés ?
- *Utilité* : le travail fourni a-t-il eu un effet sur le public accueilli ?
- *La cohérence* : les objectifs et actions menés sont-ils en cohérence avec les orientations éducatives de l'association ?
- *La corrélation budgétaire* : taux de fréquentation, respect du budget annuel (compte de résultat de l'année).
- *L'impact des projets* sur les habitants de Chorges

VII/ Le relationnel

Le bon fonctionnement du Club ados nécessite le respect de chacune des familles par rapport au règlement intérieur, le respect des règles de vies par les jeunes, et le respect du négociable, non-négociable de la part des animateurs. De plus, il est précisé aux animateurs qu'ils sont tenus au secret professionnel (maladies des enfants, problèmes familiaux, contenu du dossier d'inscription ...)

La partie négociable concerne tout ce qui touche à la gestion de leur planning d'activités, l'aménagement des salles d'activités, tout ce qui relate directement du poste d'animateur. Les horaires de travail sont modifiables après l'accord de tous les membres de l'équipe.

Le non négociable concerne ce qui va à l'encontre du respect de la charte de l'enfant, de la sécurité physique et morale de l'enfant, le non-respect du personnel, du règlement intérieur de l'association du matériel, de la drogue, de l'alcool, de la violence verbale et physique, de la ponctualité et de la maltraitance.

L'équipe travaille ensemble depuis plusieurs années, et doit faire face à des imprévus, à de nouveaux collaborateurs ; de ce fait, la politesse, le respect mutuel de chacun sont de rigueur. L'entraide, la solidarité sont vitales pour le travail d'équipe ; si conflits, il y a, ils ne sont en aucun cas à régler en présence des familles ni des enfants.

Nous sommes dans une démarche participative envers les jeunes qui passent par : l'élaboration des règles de vies communes, la préparation des goûters, du rangement, du matériel, des conseils de jeunes réguliers, l'élaboration de plannings avec le public, l'organisation des séjours.

Le travail doit amener le jeune à devenir un adulte responsable.

➤ La famille

Il est de notre devoir de considérer les familles comme les premiers éducateurs de l'enfant. Aucun jugement de fait ou de valeur ne doit être porté aux familles. Il est impératif de sans cesse continuer notre démarche relationnelle avec les familles. Prendre le temps de discuter de l'enfant avec eux, de leur offrir le café du matin, de les intégrer à différentes activités. L'objectif de cette année est de faire un gros travail de la part de la direction sur la parentalité.

VII/ Le partenariat avec la Maison des Adolescents

La communication, l'écoute ainsi que l'échange doivent être nos priorités.

La mise en place du partenariat depuis 2011 avec l'antenne des maisons des adolescents (MDA) issue des PEP 05 est ouverte aux jeunes de 12 à 25 ans, ainsi qu'à leurs parents. Elle propose un accueil individualisé, une orientation vers des écoutants, de l'accès aux soins, de manière anonyme et gratuite et, le cas échéant, une orientation et un accompagnement vers un dispositif de suivi de droit commun. La MDA 05 est également un pôle ressources pour les professionnels du champ de l'adolescence. Des groupes de paroles familles sont mise en place, un vendredi par trimestre, avec une psychologue et le personnel de la structure. Ce lieu d'échange permet aux familles de répondre à leur interrogations, de discuter de leurs problématiques liées à la tranche d'âges.

Le Club adolescent est donc primo-accueillant pour la MDA 05, sur le canton de Chorges.

VIII/ Ouverture vers l'avenir

A venir...

- harmonisation pour les familles et l'enfant des services liés à l'enfance et la jeunesse.
- la communication : s'appuyer sur les moyens technologiques pour communiquer envers les familles et les partenaires.
- organisation de projets mutualisés avec les commerçants, les structures existantes.
- logiciel de gestion commune aux services enfance-jeunesse.
- projet orienté vers les domaines professionnels.
- émergence d'un projet passerelle entre les enfants entrant en 6^{ème} et le Club ados.
- un rôle de coordinateur PEDT plus défini.
- PROJET ACCUEILS DE JEUNES.

Une refonte des projets éducatifs et pédagogiques est donc mise en place puisque l'association a connu un transfert d'activité sur le CCAS de Chorges. De plus, une réorganisation a entraîné une déclaration dit « multi-site » 3-17 ans nécessitant de reconstruire les projets éducatifs et pédagogiques.

*« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun :
l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »
De Françoise Dolto*

Comme toujours, nous œuvrons pour que les jeunes deviennent des acteurs et les citoyens de demain...